

**BAREME INDICATIF D'ACCES A LA HORS-CLASSE
DES CERTIFIES, PEPS, PLP, CPE**

		POINTS
<u>NOTATION</u>	Note administrative -----	40
	Note pédagogique ----- (si NP +5ans, soit antérieure au 31/08/2010, moyenne de la NP de l'échelon si elle est supérieure à la note détenue)	60
	CPE note coeff. 5	
<hr/>		
<u>PARCOURS DE CARRIERE</u>	Pour le 11^{ème} échelon -----	40
	<i>points additionnels : + 5 points par année d'ancienneté dans le 11^{ème} dans la limite de 5 ans</i>	
	Pour le 10^{ème} échelon -----	30
	Pour le 9^{ème} échelon -----	15
	Pour le 8^{ème} échelon -----	10
	Pour le 7^{ème} échelon -----	5
<hr/>		
	Exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire (Rep, Rep+), ZEP, sensible, violence, APV, ECLAIR ou en établissement pénitentiaire ou en EREA :	
<u>PARCOURS PROFESSIONNEL</u>	- affectation de 5 ans au cours de la carrière (au 31/08/2016)-----	5
	- affectation depuis au moins 5 ans (au 31/08/2016) -----	10
	Démarche de promotion :	
	Bi-admissibilité -----	5
<hr/>		
<u>AVIS EXPERTS</u>	Avis du chef d'établissement	
	Favorable Défavorable	
	Avis des Inspecteurs	
	Favorable Défavorable	

*Un double avis défavorable vaut retrait de la liste des proposés au Tableau
d'Avancement à la Hors-Classe*